

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

**OBJET**  
**N° 2023-4-11**

Convention financière  
avec l'AGAPE

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET  
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 4 avril 2023.



Le Maire rappelle aux élus la délibération du Conseil Municipal du 29 Novembre 2021, par laquelle il a sollicité l'adhésion de la Commune de LEXY à l'AGAPE (l'Agence d'Urbanisme Lorraine Nord) ; cette demande a été acceptée lors de l'Assemblée Générale de l'AGAPE du 24 Mars 2022.

Il convient aujourd'hui d'approuver la convention financière pour l'exercice 2023.

Il précise que le montant de la subvention 2023 à verser par la Commune de LEXY à l'AGAPE s'élèvera à 4 531,00 euros.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer la convention financière 2023 avec l'AGAPE.

PRECISE que les crédits seront prévus au Budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

